

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire

Jeudi 12 juillet 2018	
n° 18_07_01	L'an deux mille dix-huit, le 12 juillet, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Françoise RAMOND.
<u>Objet de la délibération :</u> PLUi du Val Drouette : périmètre délimité autour d'un monument historique sur la commune de Hanches	Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jacques WEIBEL, Michel SCICLUNA, Jean-Luc DUCERF, Sandrine DA MOTA, Dominique LETOUZÉ, Christian LE BORGNE (<i>suppléant de Gérald GARNIER</i>), Dominique LEBLOND, Gérard WEYMEELS, Didier CHARPENTIER, Dominique MAILLARD, Guillaume LAUGERAY, Jean-Noël MARIE, Jean-Pierre GÉRARD, Annie CAMUEL, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Guy DAVID, Bruno ESTAMPE, Marie-Cécile POUILLY, Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Claudette FERREY, Jean-Pierre RUAUT, Joël REVEIL, Pascal BOUCHER, Jacques LELONG, Michel DARRIVÈRE, Christian BELLANGER, Lionel COUTURIER, Geneviève LE NEVÉ, Jean-Paul MALLET, Jean-Luc GEUFFROY, Anne-Hélène DONNAT, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Catherine DEBRAY (<i>suppléante de Bernard DUVERGER</i>), Pierre BILIEU, Raynal DEVALLOIR, Michèle MARTIN, Patrick LÉONARDI, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Bernard MARTIN.
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 63 Présents : 46 Pouvoirs : 13 Votants : 59	Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphane LEMOINE donne pouvoir à Dominique LETOUZÉ Catherine AUBIJOUX donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF Béatrice BONVIN-GALLAS donne pouvoir à François BELHOMME Danièle BOMMER donne pouvoir à Guy DAVID Anne BRACCO donne pouvoir à Jean-Pierre GÉRARD Pierre GOUDIN donne pouvoir à Geneviève LE NEVÉ Bertrand THIROUIN donne pouvoir à Gérard WEYMEELS Martine DOMINGUES donne pouvoir à Didier CHARPENTIER Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Lionel COUTURIER Dominique CHANFRAU donne pouvoir à Anne-Hélène DONNAT Chrystel CABURET donne pouvoir à Jean-Paul MALLET Patrick LENFANT donne pouvoir à Marie-Cécile POUILLY Jocelyne PETIT donne pouvoir à Pascal BOUCHER
<u>Date de la convocation :</u> 06/07/2018	Absents excusés : Valérie CHANTELAUZE, François TAUPIN, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.
<u>Secrétaire de séance :</u> François BELHOMME	

Sur la commune de Hanches, la villa sise 77 rue de la Billardière fait actuellement l'objet de la part de la Conservation Régionale des Monuments Historiques d'une procédure d'instruction pour bénéficier d'une mesure de protection au titre des monuments historiques.

Le projet de protection en cours de cet édifice aura pour conséquence de générer un périmètre de protection des abords, dans un rayon de 500 mètres autour du domaine. Ainsi, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme localisées dans ce périmètre seraient soumises à l'aval de l'architecte des Bâtiments de France.

Il est précisé cependant qu'en parallèle de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme, il est possible, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, de modifier les périmètres de 500 mètres autour des monuments historiques. L'objectif est d'adapter ces périmètres de protection aux enjeux et réalités du contexte urbain et paysager, de manière plus pertinente que les systématiques « cercles de 500 m ».

Ainsi, l'architecte des Bâtiments de France, après des échanges avec la commune de Hanches, propose de limiter ce périmètre au seul domaine de la villa, ceci afin d'éviter les impacts sur le reste de la commune.

Cette proposition doit être validée par le conseil municipal, puis ensuite par le conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Île-de-France. C'est pourquoi la commune de Hanches sollicite la communauté de communes.

Après l'accord des deux assemblées, le projet de périmètre délimité des abords (PDA) pourra être soumis à enquête publique en même temps que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, actuellement en cours d'élaboration.

Enfin, après modification éventuelle qui sera étudiée conjointement entre la commune de Hanches et l'architecte des Bâtiments de France, à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du périmètre sera approuvé par une nouvelle délibération, puis un arrêté du Préfet validera définitivement cette modification, qui sera annexée au PLUi en tant que servitude d'utilité publique.

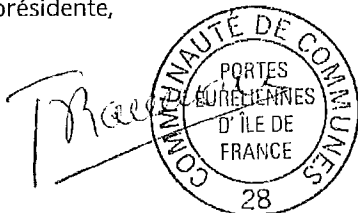
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Bruno ESTAMPE et Michèle MARTIN),

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la modification du périmètre de 500 mètres autour de la villa sise 77 rue de la Billardière, sur la commune de Hanches, qui fait l'objet d'une procédure de classement au titre des monuments historiques,

ACCEPTÉ que ce périmètre soit limité au seul domaine de la villa afin d'éviter les impacts sur le reste de la commune de Hanches, ce périmètre restreint correspondant à la parcelle cadastrée section AH N°127.

Fait à Epernon, le 16 juillet 2018,

La présidente,



Françoise RAMOND